



Comité de Pilotage du site Natura 2000
« Posidonies de la côte palavasienne » – FR 910 1413
Réunion du 24 septembre 2010
Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral – Sète
COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU PREMIER COPIL



Rédacteur : Boris DANIEL, Agence des aires marines protégées – Antenne Méditerranée

Relecture : Aude LARHER – Préfecture Maritime, Cécile DASSONVILLE – DREAL LR, Stéphane PERON – DDTM/DML, Thibaut RODRIGUEZ – CRPMEM LR, Marion CORRE – SMEL

Date du document : 08 octobre 2010

Présidences du Comité de Pilotage :

Préfecture Maritime de Méditerranée représentée par le commissaire général de la Marine Jean-Loup VELUT et Préfecture de l'Hérault représentée par Stéphane PERON, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, Division Mer et Littoral.

Étaient présents :

AUSCHER Fabrice, Chef de l'Unité Biodiversité terre et mer, Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BANEGUES Alain, Secrétaire général du Comité Régional de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer
BONHOMME François, Directeur de la Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral de Sète, représentant Madame la Présidente de l'Université Montpellier 2 Sciences et Techniques
BOUAYAD-AGHA Madjid, Vice Président du Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins
BOURDIER Dominique, Adjointe au maire, Maire de Villeneuve les Maguelone
BRUNELLE Stéphanie, Gérante Plongée Passion, Représentant des structures professionnelles, Membre du bureau de l'Association National des Moniteurs de Plongée
CANTOU Michel, Président de l'Association Voile de Neptune, Sète
CHAULET Jean-Claude, Délégué régional de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
CORRE Marion, Agence des aires marines protégées, antenne Méditerranée, Montpellier
DANIEL Boris, chargé de mission Natura 2000 et référent scientifique de la façade Méditerranée, Agence des aires marines protégées, antenne Méditerranée, Montpellier
DASSONVILLE Cécile, Chargée mission biodiversité milieu marin, DREAL LR
DEROLEZ Valérie, IFREMER

DESCAMP Pierre, Président de l'Association Œil d'Andromède
DESFORGES Jean-Luc, Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34, Division Mer et Littoral
FARNEG Raymond, Chargé de mission, Direction Littoral et Maritime du Conseil Général de l'Hérault
FOURRIER Adeline, Chargée de mission mer et littoral, Centre d'Etude et de Promotion des Activités Lagunaires et Maritimes de la Région (CEPRALMAR), Montpellier
FUSTER Jonathan, Technicien Espace Naturel, Communauté de Communes du Pays de l'Or
GUYOT Clotilde, Coordinatrice du Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins du Languedoc-Roussillon, Sète
JEANJEAN Max, Adjoint au maire, Mairie de Palavas-les-Flots
JENIN VIGNARG Joëlle, Adjointe déléguée à l'environnement et espaces verts, Mairie de la Grande Motte
LARHER Aude, Préfecture Maritime de Méditerranée, Toulon
LAURET Michel, correspondant du CSRPN Languedoc-Roussillon, représentant le rapporteur scientifique du site
MARCHAND Jean, Responsable service Développement Durable, Ville de Sète
MASTRANGELO Dominique, Prud'homme, Prud'homie des pêcheurs du Grau du Roi
MONICH Henri, Président du Comité Régional de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer
NOUGUIER Nicolas, Technicien biodiversité, Voile de Neptune
PAGES Audrey, Université Montpellier 2 Sciences et Techniques
PLEGER Camille, Chargée de mission Echo gestes, Voile de Neptune
POMIES André, Président du Comité Départemental de Voile de l'Hérault
PUJOL Michel, Groupement des Comités Départementaux des Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature, et Président du Comité Départemental de Vol Libre de l'Hérault
RAUZIER Michèle, Comité Départemental de la Fédération Française Études et Sports Sous-marins de l'Hérault
RAY Jean-Marie, Président de la ligue Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée
REBOULEAU Aurore, Préfecture Maritime, Toulon
REOCREUX Anne, Responsable de l'Antenne Méditerranée de l'Agence aires marines protégées, Antenne Méditerranée, Toulon
RODRIGUEZ Thibaut, chargé de mission pêche, Natura 2000 et AMP, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon, Sète
SALASSE Dominique, Chef de service Espaces Naturels, Thau agglomération
SARGUEIL Hervé, Président du Syndicat Mixte de la Baie d'Aigues Mortes, Adjoint au maire, Mairie du Grau du Roi et représentant le Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Grau du Roi
SENEZAS Jean-Baptiste, Responsable du Centre d'Etude et de Sauvegarde des Tortues Marines de Méditerranée
SUZZANINI Bernard, Port de Plaisance de Port Camargue
TAILLADE Jean-Jacques, Syndicat Mixte du Bassin de Thau
THIEBAUT Patrice, Ingénieur Chef du service espaces verts environnement durable de la Grande Motte
TIMOTHEE Philippe, 1^{er} Prud'homme, Prud'homie des pêcheurs de Palavas-les-Flots
TOUSTOU Patrick, Président du Comité Régional de la Fédération Française de Motonautisme, Président de la station de Valras de la Société Nationale de Sauvetage en Mer
VAZZOLER-ANTOINE Nathalie, Technicienne du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or
VIOLETTE Hervé, Technicien biodiversité marine, Association Voile de Neptune
WENDLING Bertrand, Directeur Général Organisation des Producteurs SA.THO.AN, Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs
WOODSORTH Simon, Direction de l'environnement, service espaces naturels et biodiversité de la Région L-R

ORDRE DU JOUR :

- I. Rappel des objectifs de la démarche Natura 2000
- II. Présentation des structures candidates pour être opérateur
- III. Etat des connaissances écologiques et socio-économiques du site
- IV. Proposition technique des coopérateurs pour la réalisation du DOCOB
- V. Désignation de la structure opératrice
- VI. Questions diverses

Présentations :

1. Démarche Natura 2000 en mer (Fabrice Auscher / DREAL LR)
2. Natura 2000 en mer Méditerranée (Aude Larher / Préfecture Maritime de la Méditerranée)
3. Avancement du réseau Natura 2000 en mer en Languedoc-Roussillon et du site « Posidonies de la côte palavasienne » (Cécile Dassonville / DREAL LR)
4. Agence des aires marines protégées, présentation et motivations (Anne Réocreux / AAMP)
5. Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins du Languedoc-Roussillon, présentation et motivations (Thibaut Rodriguez / CRPMEM LR)
6. Cartographie et étude des biocénoses marines du site (Pierre Descamp / Œil d'Andromède)
7. Contribution au diagnostic socio-économique du site (Marion Corre / AAMP)
8. Proposition technique pour la réalisation du document d'objectifs du site (Boris Daniel/AAMP)

Les présentations sont disponibles à la demande auprès de Marion Corre (marion.corre@univ-montp2.fr) et bientôt sur : <http://cotepalavasienne.n2000.fr> portail Internet dédiée la démarche Natura 2000 conduite sur ce site.

Jean-Loup Velut commissaire général de la marine et adjoint au préfet maritime de Méditerranée remercie l'ensemble des membres du comité de pilotage (COFIL) pour leur présence. Il rappelle le rôle de la Préfecture Maritime dans le pilotage de Natura 2000 en mer et invite les participants à se présenter. Il présente l'ordre du jour et donne la parole à l'ensemble des personnes présentes afin qu'elles puissent se présenter.

I. Rappel des objectifs de la démarche Natura 2000

La démarche Natura 2000 doit concilier le développement économique et la préservation de la biodiversité. Elle s'appuie localement sur un comité de pilotage (COFIL) qui est l'instance de validation des différentes étapes. C'est le COFIL qui valide le document d'objectif (DOCOB). Ce document cadre est constitué par l'analyse écologique et socio-économique du site, la hiérarchisation des objectifs et leur déclinaison en actions de gestion opérationnelles. La cohérence avec les autres outils de protection et de gestion du milieu marin, voire terrestre (ex. SAGE), doit être recherchée. La démarche Natura 2000 est pilotée par la Préfecture Maritime qui s'appuie sur les services déconcentrés de l'Etat : le Direction Régionale de l'Environnement et du Logement (DREAL) et Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Il y a 47 sites Natura 2000 en mer sur la façade méditerranéenne, 10 sites en Languedoc-Roussillon dont 2 en animation. Le site « Posidonies de la côte palavasienne », désigné au titre de la Directive Habitat (92/43/CEE du 21 mai 1992), présente une superficie de 10 830 ha et s'étend devant les communes de Frontignan, Villeneuve-lès-Maguelone, Palavas-les-Flots, Carnon-Maugio et la Grande Motte jusqu'à 2 milles nautiques. Il a été désigné comme site d'intérêt communautaire (SIC) au journal officiel des communautés européennes le 21/09/2006.

Le commissaire général de la marine précise que la mise en place de sites Natura 2000 en mer au niveau des canyons du Golfe de Lion est à replacer dans un contexte international (avec l'Espagne mais aussi Italie) et la réflexion conduite par la France d'une promulgation unilatérale de sa Zone Economique Exclusive en Méditerranée.

Les habitats naturels et espèces ayant justifié sa désignation sont : l'Herbier de Posidonies, les Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, la Végétation annuelle des lasses de mer et le Grand Dauphin.

II. Présentation des structures candidates pour être opérateur

L'Agence des aires marines protégées (AAMP) est un établissement public créé en 2006 dont les 3 missions principales sont d'appuyer les politiques publiques concernant la création et la gestion des aires marines protégées, de coordonner les moyens humains et financiers dédiés à la gestion des parcs naturels marins (ex. Parc naturel marin d'Iroise) et autres AMP, de fédérer et d'aider les gestionnaires d'aires marines protégées. L'AAMP a accepté d'être candidate comme opérateur principal du site « Posidonies de la côte palavasienne », s'appuyant sur son réseau local, son pôle géomatique et sur l'antenne Méditerranée.

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon est une structure interprofessionnelle de la pêche qui a notamment pour rôle de promouvoir les intérêts généraux du secteur, de participer à l'amélioration des conditions de production et d'assurer une gestion équilibrée des ressources marines en vue d'un développement durable. Il constitue une force de proposition dans la gestion du milieu marin et des activités qui y sont inhérentes. Sur le site « Posidonies de la côte palavasienne » la pêche professionnelle est une activité économique prépondérante et structurante. Cette activité comme bien d'autres, est dépendante du maintien en bon état des milieux marins. Son engagement sur le site se traduit par un rôle de sentinelle de l'environnement, une approche globale en partenariat avec l'ensemble des autres acteurs et un engagement de la pêche à l'échelle régionale pour la gestion des espaces maritimes. Le CRPMEM LR s'est porté candidat pour être opérateur associé aux côtés de l'AAMP sur la base de la volonté des organisations professionnelles locales.

III. Etat des connaissances écologiques et socio-économiques du site

En 2007, le site « Posidonies de la côte palavasienne » a fait l'objet d'une étude et d'une cartographie des biocénoses marines, étude commanditée par la DREAL LR et réalisée par L'Œil d'Andromède. Pierre Descamp présente l'étude « **cartographie et analyse de la sensibilité des biocénoses marines du site Posidonies de la côte palavasienne** ». La zone Natura 2000 apparaît comme un site particulièrement singulier à l'échelle de la Méditerranée. La biomasse y est importante et les espèces originales, souvent plus représentées dans les eaux atlantiques que méditerranéennes.

Si une certaine homogénéité des peuplements et de leur qualité peut être relevée, on note néanmoins la présence de « points chauds » de la biodiversité locale dans certaines zones particulièrement accidentées du plateau rocheux ou sur les herbiers de posidonies.

Concernant les herbiers à *Posidonia oceanica*, la cartographie révèle une étendue de matte morte considérable (1450 ha), en comparaison à la surface réelle d'herbier de 210 ha. D'autre part, les herbiers, présentant un recouvrement supérieur à 50%, constituent sur l'ensemble du site moins de 15 ha. Cette étude a permis de découvrir des herbiers entre Carnon et la Grande Motte, non référencés jusqu'à lors.

L'herbier de posidonies sur le site Natura 2000 est en régression. Les causes de cette dynamique régressive devront être identifiées (qualité de l'eau, hyper sédimentation, etc.).

A l'issue de cette présentation, Pierre Descamp souligne l'inadéquation du nom du site pour lequel l'herbier de posidonies n'est pas l'habitat le plus répandu. Le Commissaire Général de la Marine demande à ce que soient faites des propositions en ce sens au prochain COPIL.

Les premiers **éléments du diagnostic socio-économique** sont issus du rapport de Marion Corre, stagiaire à l'Agence des aires marines protégées de mars à septembre 2010.

Ce rapport montre que les grands enjeux du site sont liés à la qualité de l'eau, les activités nautiques et de loisirs, le tourisme balnéaire, la pêche professionnelle et la conchyliculture ainsi que les risques naturels et anthropique. Ces enjeux se traduisent par :

- Une pression démographique importante (agglomération Montpelliéraine), bassin de loisir direct de l'agglomération ;
- Quatre bassins versants complexes soumis aux aléas du régime hydrique méditerranéen, et vecteur d'une pression anthropique importante ;
- Une activité de pêche aux petits métiers qui est une composante importante du site et jouxte les deux plus grands ports de pêche de Méditerranée française (Sète et le Grau du Roi) ;
- Une pression touristique forte avec les stations balnéaires du Grau du Roi, La Grande-Motte, Mauguio-Carnon, Palavas-Les-flots et Frontignan-Plage ;
- Des activités de loisir fortement ancrées économiquement, socialement, culturellement et historiquement (plaisance, plongée sous-marine, pêche de loisir) ;
- Une problématique érosive importante associée aux phénomènes de submersion marine et aux réflexions de rechargement en sable des plages.

IV. Proposition technique des coopérateurs pour la réalisation du DOCOB

La proposition technique pour la réalisation du DOCOB est présentée aux membres du COPIL ainsi que le niveau d'implication des deux structures pressenties comme opératrices pour le site.

La proposition s'appuie sur deux grandes phases :

- Une phase d'adhésion correspondant à la présentation locale de la démarche aux différents acteurs, à la finalisation de l'analyse écologique et la hiérarchisation des enjeux ;

- Une phase de concertation pour définir les mesures de gestion opérationnelles à mettre en place.

La démarche s'appuiera sur les moyens humains de l'**AAMP**, notamment l'Antenne Méditerranée, le **CRPMEM LR** et sur une chargée de mission coordinatrice. Cette dernière en la personne de Marion Corre sera accueillie par la **Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral (SMEL) de Sète** (Université Montpellier 2 Sciences et Techniques) dans le cadre de son appui scientifique et technique à la démarche.

Les objectifs de recherche, d'enseignement ou encore de soutien au démarrage d'activités de transfert et de valorisation des connaissances scientifiques dans le domaine marin de la SMEL sont des atouts pour la réalisation du DOCOB.

V. Désignation de la structure opératrice

Le commissaire général de la marine interroge les membres du COPIL quant à la candidature de l'AAMP et du CRPMEM LR comme co-opérateurs du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne », avec l'appui scientifique et technique de la SMEL.

L'AAMP et la CRPMEM LR sont désignés respectivement opérateur principal et opérateur associé par le président, avec l'appui scientifique et technique de la SMEL, sur proposition du comité de pilotage, pour porter l'élaboration du document d'objectifs.

VI. Questions diverses

Le représentant de la Pêche sportive en mer s'interroge sur le respect de la réglementation existante de la pêche par certains acteurs de la pêche professionnelle, comme la pratique du chalutage, interdite dans la bande côtière des 3 milles nautiques et pourtant constatée. Il s'interroge en outre sur les éventuelles implantations de parcs éoliens en mer.

Jean-Loup Velut rappelle que Natura 2000 est un cadre de concertation intéressant pour aborder certaines problématiques, dont certaines sont déjà bien encadrées réglementairement.

Le Président du comité régional de la Fédération Française de Motonautisme, dont la nomination est récente, souhaite être interviewé dans le cadre du diagnostic socio-économique afin de compléter les éléments présentés en séance.

Il est rappelé que le travail réalisé par l'Agence des aires marines protégées et présenté aux membres du COPIL est une contribution au diagnostic. Ce dernier doit être affiné au regard des nouveaux éléments qui seront apportés lors de la phase d'adhésion.

CLÔTURE

Stéphane PERON, Adjoint au Directeur de la Division Mer et Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, représentant le Préfet de Département, remercie l'ensemble des membres du COPIL de leur participation et souligne la présence d'une diversité importante d'acteurs pour ce premier COPIL du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne ».

Contact et renseignements

Marion CORRE
*Chargée de mission coordinatrice du site Natura 2000
FR 910 1413 Posidonies de la côte palavasienne*

Station Marine de l'Environnement Littoral
2, rue Des Chantiers
34200 Sète

Tél : 04.67.46.33.92
Fax : 04.67.46.33.99
Port : 06.45.53.50.99
Courriel : marion.corre@univ-montp2.fr